

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-423

présenté par

M. Rogemont, M. Jean-Louis Dumont et Mme Maquet

ARTICLE 52**Mission « Égalité des territoires et logement »**

I. – À l’alinéa 2, substituer à l’année :

« 2015 »

l’année :

« 2016 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de repousser la date d’entrée en vigueur de cette « réforme » du dispositif APL Accession du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016, afin de laisser le secteur de l’immobilier se relancer (annonces du Gouvernement de juin et août 2014).